

OUVRIER MENUISIER

Les escaliers droits

Aperçu du programme

Vous serez capable :

- d'appliquer les techniques d'exécution à la réalisation d'un escalier droit, avec ou sans contre-marche en respectant la conformité au plan des assemblages et de l'élément fini.

Conditions d'admission

Avoir obtenu l'attestation de réussite « Ouvrier menuisier: Organisation de l'atelier et pratiques d'usinage de menuiserie ».

Droits d'inscription

*75,80 €

20 € pour les demandeurs d'emploi,
les étudiants de moins de 18 ans,
les bénéficiaires de l'Awiph,
les bénéficiaires du CPAS,
les enseignants sous certaines conditions.

Fréquence des cours

Lundi du 14/09/2015 au 29/02/2016 de 17h30 à 20h50

*A titre indicatif, suivant les montants pratiqués lors de l'année

Titre obtenu

Attestation de réussite en
« bases du dessin technique et calculs professionnels »
de niveau secondaire inférieur de transition

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente.
ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription